



LICENCE D'EXPLOITATION DES COMPOSANTS D'ACCES AUX TELESERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE

Référence : **CTLIC-LECATAM-002** / Version : **2.00** / Date : **05/05/2026**

Diffusion : **Restreinte**

Ce document a été élaboré par le GIE SESAM-Vitale.

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle) du présent ouvrage, quel que soit le support utilisé, doit être soumise à l'accord préalable écrit de son auteur.

Il en est de même pour sa traduction, sa transformation, son adaptation ou son arrangement, quel que soit le procédé utilisé.

Tout manquement à ces obligations constituerait un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner des sanctions pour l'auteur du délit.



ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le GIE SESAM-Vitale, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé au 5, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72019 LE MANS CEDEX 2 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 391 722 881,

représenté par Monsieur Anthony GOMES DE CARVALHO, agissant en qualité de Directeur,

CI-DESSOUS DENOMME : « **Le GIE SESAM-Vitale** »

D'UNE PART

ET

La Société au capital de Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de, sous le numéro, dont le siège social est situé

représentée par M. / Mme.....
agissant en qualité de

CI-DESSOUS DENOMMEE : « **La Société** »

D'AUTRE PART



TABLE DES MATIERES

1	DEFINITION	6
2	OBJET	6
3	DOCUMENTS CONTRACTUELS	6
4	DUREE	6
5	LES COMPOSANTS	7
6	CONTENU DE LA LICENCE D'EXPLOITATION	7
	6.1. Mise en garde et non garantie	7
	6.2. Droits accordés.....	8
7	MODALITES DE TRANSMISSION DES COMPOSANTS.....	9
8	ASSISTANCE TECHNIQUE	9
9	OBLIGATIONS DE LA SOCIETE	9
	9.1 Utilisation du méta installateur ATSAM selon les configurations	9
	9.2 Mise à jour du Système d'Information du Professionnel de Santé	9
	9.3. Utilisation de la dernière version des composants	10
10	CONFIDENTALITE	10
11	RESILIATION.....	10
12	RESPONSABILITE	11
13	ASSURANCES	11
14	INTEGRALITE	11
15	NULLITE	11
16	TITRE	12
17	DOMICILIATION	12
18	LOI APPLICABLE - JURIDICTION	12
19	ANNEXES	12
	ANNEXE 1 : LISTE DES COMPOSANTS ACCES AMELIPRO	13
	ANNEXE 2 : LISTE DES COMPOSANTS ACCES TELESERVICES INTEGRES	14
	ANNEXE 3: LICENCES OPEN SOURCE POUR DIAGAM	15
	ANNEXE 4: LICENCES OPEN SOURCE POUR SRVSVCNAM	16
	ANNEXE 5 : LICENCE OPEN SOURCE POUR MICA	17



Étant préalablement rappelé que :

- Le GIE SESAM-Vitale maîtrise d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information est un opérateur privé poursuivant une mission de service public financé par les 4 organisations d'Assurance maladie obligatoire (Cnam, MFP, CCMSA et UNRS) et 3 fédérations ou organisations de complémentaire santé (FNMF, France Assureurs et CTIP) ;
- Une des missions du GIE SESAM-Vitale est d'accompagner les éditeurs de logiciel dans le développement de leurs solutions numériques à destination des professionnels de santé. Les objectifs sont, d'une part, de garantir l'intégration cohérente des services en ligne des assurances maladie obligatoires et complémentaires dans le système d'information des offreurs de soins et d'autre part, d'accélérer le déploiement du numérique en santé ;
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam), membre du GIE SESAM-Vitale, met en place différents téléservices à destination des Professionnels de Santé, soit au travers du portail « amelipro® » (marque déposée par la Cnam), soit en accès direct aux bases du Régime Général (téléservices Intégrés) ;
- Concernant l'accès à «amelipro» :
 - les composants permettant d'accéder à « amelipro » sont actuellement téléchargés par les professionnels de santé et installés par eux sur leur environnement informatique de travail après qu'ils aient acceptés les conditions générales ;
 - tous les éditeurs ne proposent pas à leurs clients professionnels de santé un logiciel de transmission des FSE ;
 - les éditeurs ont souhaité néanmoins pouvoir déployer les composants d'accès au portail amelipro auprès de leurs clients Professionnels de Santé ;
 - l'accès au portail amelipro nécessite l'utilisation de plusieurs composants développés par la Cnam et le GIE SESAM-Vitale pouvant être installés par le méta installateur ATSAM (Installateur d'Accès aux TéléServices de l'Assurance Maladie).
- Concernant les téléservices Intégrés :
 - en complément de la solution « amelipro », certains éditeurs ont souhaité que leur logiciel métier intègre l'accès aux téléservices ;
 - l'intégration de l'accès aux téléservices dans le logiciel métier peut nécessiter l'implémentation de MICA (Module d'Interface CARtes) qui permet de signer l'assertion Vitale. L'utilisation de ce composant est facultative.
- Le GIE SESAM-Vitale, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre des projets acceptés par ses instances de décision pour le compte de ses membres, est choisi par la Cnam comme interlocuteur commun des éditeurs pour ce projet ;
- Les Parties souhaitent notamment définir les conditions de l'exploitation des composants d'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie ;
- Quel que soit le mode de transmission des composants, tous les éditeurs signent les présentes afin d'être autorisés à déployer leur solution.

Les Parties s'engagent à respecter les règles définies dans la présente Licence.



1 DEFINITION

Le terme « composants » utilisé dans le présent document désigne :

- les composants logiciels avec leur installateurs nécessaires pour l'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie détaillés en annexes 1 et 2 aux présentes ;
- les manuels d'installation associés.

2 OBJET

La présente Licence, ci-après dénommée la Licence, a pour objet d'accorder à la Société, qui accepte, une licence d'exploitation non exclusive, non transmissible et à titre gracieux des composants dans les conditions indiquées ci-après.

La Licence est accordée pour le territoire de l'Union européenne ou le territoire français exclusivement selon les droits concernés, aux seules fins de déployer et d'intégrer, s'il y a lieu, les composants dans le logiciel métier des professionnels de santé, permettant à ceux –ci d'accéder aux téléservices de l'Assurance Maladie, pour la durée indiquée ci-après.

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels régissant la Licence sont :

- Le présent contrat de Licence
- l'annexe 1 : Liste des composants faisant l'objet de la licence d'exploitation pour amelipro
- l'annexe 2 : Liste des composants faisant l'objet de la licence d'exploitation pour les téléservices intégrés
- l'annexe 3 : Les licences open source utilisées pour le composant **DiagAM**
- l'annexe 4 : Les licences open source utilisées pour le composant **SrvSvCNAM**
- l'annexe 5 : La licence open source utilisée pour le composant **MICA**

4 DUREE

La Licence prend effet à compter de sa signature par les deux Parties, pour une durée de 1 an renouvelable tacitement sauf résiliation anticipée. Chacune des Parties dispose de la faculté de ne pas renouveler la Licence sous réserve de l'envoi à l'autre partie, 2 mois avant l'échéance annuelle de la Licence, d'un courrier recommandé avec accusé de réception lui indiquant son intention de ne pas reconduire la Licence pour l'année suivante.

Par ailleurs, la société est informée que la politique de déploiement des composants du GIE SESAM-Vitale peut évoluer au cours de la Licence. Dans ce cas, la Société est avertie individuellement par courrier envoyé en recommandé avec avis de réception trois mois avant la fin de la Licence.



5 LES COMPOSANTS

Les composants listés en annexe 1 et 2 (ci-après dénommés les composants) sont transmis à la Société pour les environnements supportés par le GIE SESAM-Vitale par téléchargement sur l'espace web sécurisé mis à disposition de la Société par le GIE SESAM-Vitale.

Les composants listés en annexe 1 permettent l'accès au portail amelipro.

Les composants listés en annexe 2 permettent l'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie à partir d'un logiciel intégré au poste de travail du Professionnel de Santé.

La liste des composants pouvant évoluer en fonction de la technique, elle peut être mise à jour sans que cela nécessite la rédaction d'un avenant aux présentes. Cette liste est accessible sur l'espace web sécurisé mis à disposition de la Société par le GIE SESAM-Vitale dans l'espace dédié aux téléservices de l'Assurance Maladie. Elle s'impose à la Société qui doit se connecter régulièrement à cet espace afin de vérifier le dernier état de la liste.

Origine de propriété des composants :

Les composants appartiennent soit au GIE SESAM-Vitale, soit à la CNAM ou relèvent de licences open source se trouvant gracieusement sur le marché (lesdites licences figurent en annexe 3, 4 et 5 de la présente licence).

Le GIE SESAM-Vitale détient de la Cnam le droit de concéder la Licence d'exploitation sur les Composants dans les conditions indiquées aux présentes.

Par la présente, la Société s'engage à faire mention de ces droits de propriété dans les documents transmis aux professionnels de santé clients et/ou clients de la Société. Elle s'engage à leur indiquer qu'ils n'ont aucun droit de propriété sur les composants.

En conséquence, les professionnels de santé ne peuvent reproduire, intégrer, étudier, analyser lesdits composants sous peine d'être attrait devant les tribunaux français pour contrefaçon notamment.

Les composants sont transmis à la Société en leur état de développement sans garantie. Le GIE SESAM-Vitale ne peut assurer que les composants transmis fonctionnent sans bugs. Ce qu'accepte la Société par les présentes.

6 CONTENU DE LA LICENCE D'EXPLOITATION

6.1. Mise en garde et non garantie

Il appartient à la Société de s'assurer :

- qu'elle dispose de la compétence, notamment technique, humaine et matérielle nécessaire pour exploiter les composants fournis dans le cadre de la Licence ;
- que son organisation, notamment son personnel, est susceptible d'exploiter avec toute l'efficacité et la sécurité requises lesdits composants.

En tout état de cause, l'exploitation des composants s'effectue sous les seuls contrôles, directions et responsabilités de la Société.

De même, l'intégration, s'il y a lieu, à un logiciel, des composants, s'effectue sous les seuls contrôles, directions et responsabilités de la Société.



Dans l'hypothèse où la Société découvrirait dans les composants livrés une anomalie, elle a l'obligation d'en informer immédiatement et exclusivement le GIE SESAM-Vitale.

6.2. Droits accordés

La Licence accordée aux présentes comprend le droit de :

- reproduire les composants, les intégrer s'il y a lieu. Ce droit est accordé sur le territoire de l'Union Européenne.
- de les mettre sur le marché (français exclusivement) par tout procédé. Ce droit est accordé uniquement sur le territoire français.

dans les conditions indiquées aux présentes et notamment aux articles 2 et 5.

Concernant amelipro, en contrepartie de la concession accordée et concernant l'exploitation dans le cadre de l'accès à Espace Pro, la Société s'engage à effectuer le déploiement des composants auprès de ses clients Professionnels de Santé gratuitement.

Le déploiement des composants par la Société s'effectue exclusivement sur le territoire français, sous son entière responsabilité.

Les composants doivent être utilisés :

- conformément aux stipulations de la Licence ;
- conformément à leur destination ;
- avec soin en respectant les recommandations d'installation et d'usage décrites dans les manuels associés ;
- pour les seuls besoins de la Société ;
- par les seuls membres de son personnel (à l'exclusion de tout stagiaire).

Toute utilisation non expressément autorisée par le GIE SESAM-Vitale au titre des présentes est considérée comme illicite conformément aux dispositions de l'article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

Ainsi, il est notamment interdit à la Société de procéder à :

- toute forme d'utilisation des composants de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'éléments similaires, équivalents ou de substitution ;
- toute modification des composants ;
- toute divulgation à un tiers d'une quelconque information concernant les composants transmis (soit les composants eux-mêmes soit une information sur la découverte d'une quelconque anomalie) ;
- en dehors des Professionnels de Santé utilisant les logiciels de la Société et/ou des distributeurs, revendeurs des logiciels métiers de la Société intégrant les composants, toute mise à disposition directe ou indirecte de tout ou partie des composants au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession, prêt est interdite, sauf autorisation écrite du GIE SESAM-Vitale. La Société s'engage à faire respecter les stipulations de la Licence à ses éventuels distributeurs, revendeurs des logiciels métiers de la Société intégrant les composants.



Lorsque la Société commercialise auprès d'autres éditeurs de logiciels métier son module d'accès certifié pour un téléservice intégré de l'Assurance Maladie, la Licence lui permet de mettre à disposition ledit module intégrant les composants d'accès auprès de ces éditeurs. La société s'engage par ailleurs, à informer ses clients éditeurs qu'ils doivent également signer la Licence avant toute intégration du module d'accès de la Société dans leur propre solution.

La Licence est retirée à la Société dans les cas visés à l'article « Résiliation » ci-dessous. Ce retrait n'engage aucunement la responsabilité du GIE SESAM-Vitale.

7 MODALITES DE TRANSMISSION DES COMPOSANTS

La mise à disposition des composants est subordonnée à l'accord préalable du GIE SESAM-Vitale et à la signature par les Parties de la Licence.

Les composants (logiciels et documentaires) sont mis à disposition de la Société, s'il y a lieu, par téléchargement sur l'espace web sécurisé mis à disposition de la Société par le GIE SESAM-Vitale.

8 ASSISTANCE TECHNIQUE

A réception des composants, et pour toute la durée de la Licence, la Société bénéficie d'une assistance technique fournie par le GIE SESAM-Vitale sur les composants mis à disposition.

Le périmètre de cette assistance est limité à l'intégration des composants dans les moyens de la Société pour le déploiement des logiciels dans le système d'information de ses clients Professionnels de Santé.

A cet effet le GIE SESAM-Vitale a mis en place un site web dédié aux demandes de support <https://portail-support.sesam-vitale.fr/> ainsi qu'une adresse de messagerie électronique centre-de-service@sesam-vitale.fr.

En aucun cas, le service d'assistance technique ne saurait constituer une assistance au support des clients de la Société relevant exclusivement de la responsabilité de la Société.

Cette assistance technique exclut le support des composants dans le cadre de leur utilisation par le professionnel de santé pour accéder aux téléservices du portail amelipro ou intégrés aux logiciels pour lequel la Cnam a mis en place une assistance technique spécifique.

En conséquence, le GIE SESAM-Vitale se réserve la faculté de refuser toute demande d'assistance technique de la Société dès lors que cette demande :

- s'inscrit en dehors du périmètre de l'assistance technique présenté ci-dessus,
- présente un caractère récurrent, fantaisiste ou abusif.

9 OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

9.1 Utilisation du méta installateur ATSAM selon les configurations

Dès lors que le méta installateur ATSAM est mis à disposition par le GIE SESAM-Vitale, la Société peut s'appuyer sur l'installateur ATSAM ou son contenu pour en diffuser les composants.

9.2. Mise à jour du Système d'Information du professionnel de santé

Les composants comprennent des composants d'infrastructure mutualisés (par exemple DiagAM) qui peuvent donc être utilisés par d'autres logiciels développés par des tiers.



La Société ne dispose donc pas d'une licence exclusive d'exploitation des composants dans le Système d'Information des professionnels de santé.

Par ailleurs, les composants peuvent être déployés par les professionnels de santé eux-mêmes.

Dans ce cadre, la société est informée que les composants peuvent être installés et mis à jour par des tiers.

9.3. Utilisation de la dernière version des composants

Le GIE SESAM-Vitale se réserve le droit de mettre à disposition de la Société sans préavis de nouvelles versions des composants. Le GIE SESAM-Vitale s'engage à informer la Société par courrier électronique dès la disponibilité de ces nouvelles versions sur l'espace web sécurisé mis à sa disposition par le GIE SESAM-Vitale.

La Société s'engage à n'utiliser, conformément à la Licence, que la dernière version des composants mise à disposition dans un délai indiqué sur l'espace web sécurisé mis à sa disposition par le GIE SESAM-Vitale.

A défaut de spécification d'un tel délai lors de la mise à disposition, ce délai est fixé à un (1) mois à compter de la mise à disposition.

10 CONFIDENTIALITE

En dehors des droits conférés par la Licence, la Société s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, financière, nominative, etc., qui lui ont été communiquées par le GIE SESAM-Vitale, ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la Licence.

La Société reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts du GIE SESAM-Vitale et engagerait sa responsabilité.

La Société s'engage à faire respecter la présente obligation de confidentialité par l'ensemble de ses salariés, collaborateurs, mandataires et sous-traitants autorisés, et demeure pleinement responsable de toute violation commise par ces derniers.

Au sein de sa société, la Société ne donne accès aux informations précitées qu'aux salariés ayant à en connaître pour le bon déroulement de la Licence.

Dans l'hypothèse où la Société ne respecterait pas son engagement, elle s'expose à la résiliation de la Licence. En outre, en cas de violation de l'obligation de confidentialité, la Société s'expose à des indemnités, qui sont fixées par le tribunal compétent au regard notamment de la violation des dispositions légales applicables au secret des affaires.

La restitution des éléments transmis ou la résiliation même de la Licence, n'a pas pour effet de lever l'obligation de confidentialité à laquelle est tenue la Société.

11 RESILIATION

En cas de manquement de la Société aux obligations des présentes non réparé dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le(s) manquement(s) en cause, la résiliation de la Licence est acquise de plein droit aux torts exclusifs de la Société et ce, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre le GIE SESAM-Vitale.



Toutefois, et sans préjudice de ses autres droits et moyens de recours, le GIE SESAM-Vitale a le droit de résilier immédiatement de plein droit et par lettre recommandée avec avis de réception la Licence dans les cas suivants :

- si la Société ne respecte pas les limites de la Licence accordée sur les composants ;
- si la Société utilise les composants dans un autre cadre que celui défini aux présentes ;
- si la Société divulgue à un tiers une quelconque information concernant les composants (soit les composants eux-mêmes soit une information sur la découverte d'une quelconque anomalie) ;
- si la Société ne respecte pas les obligations définies à l'article 9.

En cas de résiliation de la Licence, le droit d'utiliser les composants est retiré à la Société.

12 RESPONSABILITE

Chacune des Parties exerce ses prérogatives et exécute les obligations qui sont à sa charge au titre de la Licence sous ses seules directions et responsabilités.

En aucun cas le GIE SESAM-Vitale n'est responsable des dommages indirects tels que trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, perte d'image de marque subi par la Société ou par un tiers, qui pourrait résulter de l'exécution de la Licence.

La Société est seule responsable du déploiement par ses soins des composants *dans le Système d'Information* des Professionnels de Santé clients de la Société. La responsabilité du GIE SESAM-Vitale, ou de l'un des propriétaires des composants, ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements *du Système d'Information* faisant suite à l'installation des composants.

13 ASSURANCES

La Société déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable concernant l'ensemble des activités relatives à la Licence.

La Société s'engage à maintenir en vigueur son contrat d'assurance pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages directs causés au GIE SESAM-Vitale et à tout tiers dans le cadre de l'exécution de la Licence.

Les franchises éventuellement prévues par les contrats d'assurance souscrits par la Société restent totalement à sa charge.

14 INTEGRALITE

La Licence ainsi que ses annexes expriment l'intégralité des obligations des Parties.

Aucune autre condition générale ou particulière figurant dans les documents envoyés ou remis par la Société ne peut s'intégrer aux présentes.

15 NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute force et leur portée.



16 TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

17 DOMICILIATION

Les Parties élisent domicile à leur siège social.

18 LOI APPLICABLE - JURIDICTION

La présente Licence est régie par la loi française, sur le fond et sur la forme.

La loi française s'étend également aux obligations non contractuelles qui peuvent avoir un lien direct ou indirect avec la présente Licence ou son interprétation.

Tout différend pouvant survenir entre les Parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la Licence, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, est porté devant la juridiction française compétente du lieu de domiciliation du GIE SESAM-Vitale.

19 ANNEXES

La Licence comporte les annexes suivantes :

- l'annexe 1 : Liste des composants faisant l'objet de la licence d'exploitation pour amelipro
- l'annexe 2 : Liste des composants faisant l'objet de la licence d'exploitation pour les téléservices intégrés
- l'annexe 3 : Licences Open source pour DiagAM
- l'annexe 4 : Licences Open source pour SrvSvCNAM
- l'annexe 5 : Licence Open source pour MICA

Fait à **LE MANS**, en un exemplaire

Le GIE SESAM-Vitale

La Société

Le Secrétaire Général

Carole FONGUE-KAYSER



ANNEXE 1 : LISTE DES COMPOSANTS ACCES AMELIPRO

L'ATSAM (Méta installeur d'Accès aux TéléServices de l'Assurance Maladie) développé par le GIE SESAM-Vitale, lui-même intégrant les installeurs des composants logiciels, pouvant comprendre, sans être limités à :

SrvSvCNAM (Composant d'accès aux services du portail amelipro), développement initial réalisé par la Cnam pour les versions 1.x et nouveau développement réalisé par le GIE SESAM-Vitale pour les versions 2.x (développement comprenant notamment les évolutions des installeurs, des accès aux cartes en « ordre transparent » sans interface avec les Fournitures SESAM-Vitale...).

DiagAM (Outil de diagnostic Assurance Maladie des composants Santé Social) développé par le GIE SESAM-Vitale qui en est propriétaire.

Les manuels d'installation des composants listés ci-dessus propriété de la Cnam et du GIE SESAM-Vitale.



ANNEXE 2 : LISTE DES COMPOSANTS ACCES TELESERVICES INTEGRES

1. **MICA** (Module d'Interface CArtes) développé par le GIE SESAM-Vitale qui en est le propriétaire.
2. **Manuels d'installation des composants** listés ci-dessus propriété du GIE SESAM-Vitale.



ANNEXE 3: LICENCES OPEN SOURCE POUR DIAGAM

Cette annexe précise les licences open source utilisées pour le composant DiagAM :

- > Jsoncpp (licence MIT, [https://github.com/open-source\[1\]parsers/jsoncpp/blob/master/LICENSE](https://github.com/open-source[1]parsers/jsoncpp/blob/master/LICENSE))
- libusb (GNU Lesser General Public License version 2.1, <https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/lgpl-2.1.html#SEC1>)
- > Openssl (licence Apache 2.0, <https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0.txt>)
- > Zlib (licence zlib, https://zlib.net/zlib_license.html)
- > Sparkle (licence apache 2.0, <https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0.txt>)
- > Log4c (GNU Lesser General Public License version 2.1, <https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/lgpl-2.1.html#SEC1>)
- > Tinyxml (licence zlib, https://zlib.net/zlib_license.html)
- > Pthread apache license 2.0 <https://github.com/songdongsheng/libpthread/blob/master/LICENSE>
- > Libusb (GNU Lesser General Public License version 2.1, <https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/lgpl-2.1.html#SEC1>)



ANNEXE 4: LICENCES OPEN SOURCE POUR SRVSVCNAM

Cette annexe précise les licences open source utilisées pour le composant SrvSvCNAM :

- > OpenSSL développé par « The Open SSL Project » et distribué sous l'Open SSL License (<https://www.openssl.org/source/license.html>)
- > Log4c développé par Meiosys <http://www.meiosys.com> et Cedric Le Goater et distribué sous la licence LGPL V2.1 (<https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/lgpl-2.1.fr.html>)
- > Tinyxml (licence zlib, https://zlib.net/zlib_license.html)
- > Pthread apache license 2.0 <https://github.com/songdongsheng/libpthread/blob/master/LICENSE>
- > Zlib développé par Jean-Loup Gailly et Mark Adler et distribué sous licence ZLIB (<https://opensource.org/licenses/zlib-license.php>) (<https://opensource.org/licenses/zlib-license.php>),
- > CivetWeb développé par « The CivetWeb developers » distribué sous la licence MIT (<https://github.com/civetweb/civetweb/blob/master/LICENSE.md>)



ANNEXE 5 : LICENCE OPEN SOURCE POUR MICA

Cette annexe précise la licence open source utilisée pour le composant MICA :

- > Log4c développé par Meiosys <http://www.meiosys.com> et Cedric Le Goater et distribué sous la licence LGPL V2.1 (<https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/lgpl-2.1.fr.html>)
- > Tinyxml (licence zlib, https://zlib.net/zlib_license.html)
- > Pthread apache license 2.0 <https://github.com/songdongsheng/libpthread/blob/master/LICENSE>

